

Beaux-Arts

Inventaire des Sites dont  
la conservation présente  
un intérêt général

A R R Ê T É

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de Seine-et-Oise au cours de sa séance du 15 Mars 1939

A R R Ê T É

Article Premier

Sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général:-

1°/- Les immeubles bâtis (murs, façades et toitures) et non bâtis situés au Chesnay; (Seine-et-Oise) dans l'angle formé par le Boulevard St. Antoine et l'Avenue Dutartre et limités à l'est par un arc de cercle de 175 m. de rayon ayant pour centre l'axe de la Porte St. Antoine.

Cette zone englobe, en totalité ou en partie, les parcelles cadastrales suivantes :

- 62 Bd. St. Antoine parcelle n° 455p section D appartenant à Mme Feucher, née Danton, 61, Rue du Maréchal Foch à Versailles  
et Mme Lepage, née Danton, 50 Rue Bourdon Blanc à Orléans
- |    |    |    |      |    |   |
|----|----|----|------|----|---|
| 64 | d° | d° | 455p | d° | M. Bourdaria Louis, 64 Bd. St. Antoine au Chesnay |
| 66 | d° | d° | 455p | d° | Mme Yve Huguet Victor, 66 Bd. St. Antoine         |

68	Bd. St. Antoine	parcelle n° 455p	sect. D	appartenant à M. Fratellini Albert, 24 Av. de Bellevue Le Perreux (Seine)
70	d°	d°	456p	" M. Durand 34ter, rue de l'Ermitage, Versailles
72	d°	d°	448p	" Mme Vve Vignal Joseph, y demeurant
74	d°	d°	448p	" M. Van Estevelde 125 Naastvelde à Loeckren (Belgique)
	d°	d°	443p	" Melles M. et G. Poupinet
Av. Dutartre	d°	d°	443p	" 111 Bd. de la Reine à Versailles
	d°	d°	443p	"
Av. Dutartre	d°	d°	443p	" Ville de Paris (Service des Eaux)
			447p	"
			448p	"

2°/- Les immeubles bâtis (murs, façades et toitures) et non bâtis situés à Leveziennes (Seine-et-Oise) en bordure des routes nationales n° 184 et 184 A et formant à l'est de ces voies un demi cercle de 125 m. de rayon, ayant pour centre le point d'intersection des axes des alignements droits de la R.N. 184 vers Versailles et vers St. Germain.

Cette zone englobe, en totalité ou en partie, les parcelles cadastrales suivantes :

- Route de Versailles parcelle n° 936p (y compris le sol de l'ancien chemin des Gressets à la Grille Royale)  
935, 932, 931, 930, 929, 928, 927, 925, 923, section B appartenant à Mme Vve Tuffier, 42 Av. Gabriel Paris
- d° d° n° 304 section B appartenant à l'Etat (Service des Eaux)
- d° d° n° 303 d° appartenant à l'Etat Admin. des Beaux-Arts
- d° d° 302 d°
- d° d° n° 301 d° appartenant à l'Etat Service des Eaux

./...

*Plan 294*

*complète  
à route  
du 20/1/37*

Plan N° 4  
3°/- Les immeubles bâtis (murs, façades et toitures) et non bâtis longeant au nord-ouest la Route militaire à Louveciennes, sur une profondeur de 25 m. depuis la Route Nationale 184 A jusqu'au chemin de l'aqueduc.

Cette zone englobe, en totalité ou en partie, les parcelles cadastrales suivantes :

Route Militaire parcelle n° 225, section B appartenant à Mme Vve  
226 Vinois, 7 rue Gustave  
Nadaud à Paris

d° d° 229 section B appartenant à M. Lowen-  
230 " thal Sigismund, 6 Rue  
231 " de Presbourg à Paris

#### Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les Archives de la Préfecture, aux Maires des Communes du Chesnay et de Louveciennes, ainsi qu'aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 30 Janvier 1940

*Pour le Ministre et par délégation spéciale*

*Le Directeur Général des Beaux-Arts*

l - - H  
Georges HUISMAN